

INTERSYNDICALE :

CFTC

CGTR

CFC/CGC

FO

UIR CFTD

UNSA

Union Syndicale  
Solidaires

FSU

Saint-Denis, le 23 septembre 2013

**Objet : vos demandes d'ouverture des négociations salaires et convention collectives**

Messieurs,

Suite à vos différents courriers transmis par voie postale et électronique des 30 juillet et 22 août 2013, nous vous confirmons que nous nous sommes concertés (UPA, CGPME, MEDEF) afin de vous proposer conjointement une rencontre pour aborder ces différents sujets.

Il nous paraît important de préciser dès à présent qu'il convient de traiter distinctement les deux sujets que vous évoquez.

Concernant votre demande de négociations relatives à l'intégration du bonus exceptionnel dans les salaires, l'Accord Régional Interprofessionnel du 25 mai 2009 rendant obligatoire le versement du bonus exceptionnel pour toutes les entreprises par l'arrêté d'extension du 27 juillet 2009, a pris fin le 31 décembre 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la législation a permis aux entreprises de choisir et de gérer individuellement le traitement du bonus au cas par cas, par décisions ou accords d'entreprises ou de branches. Il appartient donc seulement à chaque entreprise, ou branche, de traiter de cette question, en fonction de ses réalités économiques.

Nous portons néanmoins une grande attention à vos demandes d'échanges sur les sujets que vous abordez, et notamment la structuration des branches, dans le cadre du dialogue social auquel nous sommes attachés.

Il nous semble que le lieu le plus propice à ces échanges puisse s'ouvrir dans le cadre du PRISME (Pôle Régional pour l'Innovation Sociale et la Modernisation des Entreprises), auquel nous serions heureux de convier l'UPA, la CGTR, l'Union Syndicale Solidaires et la FSU.

En effet, cette structure paritaire créée depuis 1 an, a notamment pour mission :

◇ D'évaluer le niveau de structuration des branches et d'application des conventions collectives ;

◇ De promouvoir le dialogue social, notamment par la structuration de branches à La Réunion.

Aussi, nous vous proposons de nous rencontrer très prochainement, à une date à convenir entre nous si le principe vous agréé.

Nous restons dans l'attente de vos positions concernant notre proposition de réunion au sein du Prisme.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

CGPME

MEDEF

UPA

Dominique Vienne

Yann de Prince

Franck Legros

Copie à :

◇ PRISME – le Président et le vice-président

◇ DIECCTE – le Directeur Régional